CIE DU RUANDA-KIVU A. P. R. U. K. I.

IMPORT - EXPORT

XXX FAAT SERVICE OFFICIEL STUDEBAKER

> Cpte no 974 B. C. B. Usumbura Cpte no 566 B. B. A. Usumbura

> KIGALI & KISENYI

Nº 6 3-069

FACTURE

KIGALI, le KISENYI,

Doit

Pour marchandises suivantes :							
Numéros	DÉSIGNATION	Prix unitaire	11				
)							
Edic		,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
	Mulera I - 4						
*		38					
	Le 15						

Sauf stipulations contraires les conditions suivantes sont strictement de rigueur :

- Io) Le lieu de payement de nos factures est
- 20) Le lieu de juridiction est irrévocablement Usumbura.
- 30) Nos factures sont payables au comptant. Si nous acceptons le paiement par traite l'échéance sera au maximum à 60 jours. Les frais d'escompte et autres frais seront à charge du tiré.
- 40) L'agréation de nos marchandises a lieu dans nos magasins.
- 50) Les marchandises voyagent par conséquent aux risques et périls du destinataire.

Compagnie du Ruanda-Kivu a Letterer A.P.R.U.K.I SERVICE DE MESSAGERIES S.P.R.L. Bulletin no KIGALI KISENYI Hen Henrice USFI. Expéditeur : Destinataire: Nature de l'emballage Ca Cein ferrot Nombre de colis: Nature du contenu: Marques: Poids total, emballage compris Kgrs. Accepté au transport A Kepale Pour expédition: le transporteur :

CIE DU RUANDA-KIVU

₩A. P. R. U. K. I.

IMPORT - EXPORT

xxx

SERVICE OFFICIEL STUDEBAKER

Cpte no 974 B. C. B. Usumbura "Cpte no 566 B. B. A. Usumbura

KIGALI & KISENYI

No 079

FACTURE

KIGALI,	1	
KIGALI, KISENYI,	le	
KISENYI.		

Doit

Pour marchandises suivantes :						
Numéros	DÉSIGNATION	Prix unitaire	PRIX TOTAUX			
)						
1.25		(** **)				
	Mulera: I - 4					
4		7				
			26.			

Sauf	stipulations	contraires	les	conditions	suivantes	sont	strictement	de	rigueur	
------	--------------	------------	-----	------------	-----------	------	-------------	----	---------	--

- lo) Le lieu de payement de nos factures est
- 20) Le lieu de juridiction est irrévocablement Usumbura.
- 30) Nos factures sont payables au comptant. Si nous acceptons le paiement par traite l'échéance sera au maximum à 60 jours.
 - Les frais d'escompte et autres frais seront à charge du tiré.
- 40) L'agréation de nos marchandises a lieu dans nos magasins. 50) Les marchandises voyagent par conséquent aux risques et périls du destinataire.

Compagnie du Ruanda - Kivu J. Coct. A.T. A.P.R.U.K.I. SERVICE DE MESSAGERIES S.P.R.L. Bulletin nA. KIGALI KISENYI Destinataire: A. T. Prichengeri Nature de l'emballage cuins. Papiers. Nombre de cola: Nature de comenu: Poids touch, emballage compris Accepté au transport Arrivé 19 31 Pour expédition: le transporteur:

TERRITOIRE DE RUHENGERI

Ruhengeri, le . /6. 5. . . . 195.

Mai l'honneur de vous faire parvenir en

Veuillez agréer. Monsieur, l'assurance de

Monsieur,

ma considération très distinguée.

Le Comptable C.A.C..

Le Comocos

Monsieur . A. C.M. Q.K.

nev.

Récépissé d'un recommandé

A remplir par le déposant Expéditeur : M							
Destinataire: M							
rue							
à							
A remplir par l'agent des postes							
Numéro du recommandé	Nature de l'objet	Taxe perçue	Timbre AR. Timbre à date				
638	L	off.	\$ 1814A				